

ORDONNANCE DU 22 AVRIL 2020
PORTANT DIVERSES MESURES PRISES
POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Consulter l'ordonnance :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=209E4BB08CB70B28276635F3C16855C2.tp_lgfr43s_1?cidTexte=JORFTEXT000041814597&dateTexte=29990101

DÉTAIL DES ARTICLES

[Article n°1](#) – concerne : l'organisation d'une assemblée générale des copropriétaires et les mandats des membres du conseil syndical

[Article n°2](#) – concerne : la transmission des dossiers de déclaration aux centres de formalités des entreprises par la seule voie numérique

[Article n°3](#) – concerne : les assemblées des coopératives agricoles

[Article n°4](#) – concerne : le temps de travail des assistants maternels et salariés du particulier employeur

[Article n°5](#) – concerne : l'indemnité d'activité partielle (cumul)

[Article n°6](#) – concerne : l'indemnité d'activité partielle (employeurs publics employant des salariés de droit privé)

[Article n°7](#) – concerne : calcul temps de travail

[Article n°8](#) – concerne : conditions de recours au dispositif d'activité partielle / consultation CSE

[Article n°9](#) – concerne : un décret en Conseil d'Etat pourra adapter les délais conventionnels

[Article n°10](#) – concerne : la prolongation de divers droits sociaux (pensions alimentaires et autres allocations familiales)

[Article n°11](#) – concerne : prolongation des délais d'instruction des caisses de sécurité sociale

[Article n°12](#) – concerne : demandes relatives à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles

[Article n°13](#) – concerne : utilisation de points et réclamations dans le cadre du compte professionnel de prévention

[Article n°14](#) – concerne : contestations d'ordre médical

[Article n°15](#) – concerne : allongement des délais d'enlèvement des cadavres d'animaux

[Article n°16](#) – concerne : abattement sur la taxe locale sur la publicité extérieure

[Article n°17](#) – concerne : examen très rapide des projets de recherches

[Article n°18](#) – concerne : modalités de contrôle des bénéficiaires d'aides versées par le Fonds de solidarité

[Article n°19](#) – concerne : dérogation sur le Fonds de solidarité (pour les associations et fondations reconnues)

[Article n°20](#) – concerne : application des mesures de soutien économique aux délégués de services publics

[Article n°21](#) – concerne : le dispositif des VIE

[Article n°22](#) – concerne : les syndicats à contributions fiscalisées

[Article n°23](#) – concerne : les délais pour l'instruction de certaines procédures (autorisations d'urbanisme, préemption)

[Article n°24](#) – concerne : la durée de validité des documents de séjour (prolongés de 3 à 6 mois)

[Article n°25](#) – concerne : les délais de dépôts des candidatures pour l'élection des conseillers Français de l'étranger et les délégués consulaires